

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3132

21 décembre 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|--|---------------|---|---------------|
| ABF European Holdings & Co SNC | 150331 | Hamburg Fonds | 150316 |
| Adler Toy Holding S.à r.l. | 150294 | Harbour HoldCo S.à r.l. | 150333 |
| Adler Toy Investment S.à r.l. | 150299 | Harmony Multi-Manager Funds SIF-SICAV | 150334 |
| Algest International S.A. | 150306 | HC Holdings S.à r.l. | 150334 |
| Alphabet Luxembourg | 150304 | Heart (Luxembourg) S.à r.l. | 150333 |
| Atelier Dentaire Born & Arnoldy S.à r.l. | 150330 | ING Car Lease Luxembourg S.A. | 150304 |
| Axerlind S.A. | 150292 | ING Lease Luxembourg | 150303 |
| Baroo Energy Holding S.A. | 150292 | Kempen International Funds | 150290 |
| Belair Lotissements S.A. | 150336 | La Table de Léon S.à r.l. | 150334 |
| Biosfar S.A. | 150333 | Maine Coon S.A. | 150293 |
| Cavalou Sàrl | 150331 | Maine Coon S.A. | 150321 |
| Cefima S.A. | 150331 | Martur Finance S.A. | 150294 |
| Comodoro Finance SA | 150331 | Monitor-IT S.A. | 150332 |
| Delilah Holdings S.à r.l. | 150322 | Moventum Plus Aktiv | 150291 |
| DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l. .. | 150335 | NPF Soparfi D S.à r.l. | 150326 |
| DuPont Hesperange (Luxembourg) S.à r.l. | 150335 | Parworld | 150292 |
| DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l. | 150336 | Ramb S.A. | 150334 |
| DuPont International (Luxembourg) S.C.A. | 150336 | Rütgers HoldCo S.à r.l. | 150326 |
| Ecolab Lux 1 S.à r.l. | 150329 | Samsonite Sub Holdings S.à r.l. | 150308 |
| Expac S.à r.l. | 150332 | SCEM Reinsurance | 150326 |
| Firm S.A. | 150290 | SECM I | 150335 |
| Globalbrevets S.A. | 150293 | Spotify Technology S.A. | 150329 |
| Globalbrevets S.A. | 150293 | SSJ S.A. | 150299 |
| Go Fish Holding S.A. | 150330 | SSJ S.A. | 150299 |
| Golden Entertainment Productions Hold- ing S.A. | 150332 | Timberland Holding Luxembourg Sàrl .. | 150331 |
| Groupe Medi Contract S.A. | 150332 | Tolub Chamszadeh Sàrl | 150329 |
| Guardian Europe S.à r.l. | 150312 | Tolub Chamszadeh Sàrl | 150329 |
| Guardian Europe S.à r.l. | 150317 | UBS Australian Bond Income | 150298 |
| Guardian Luxguard II S.A. | 150317 | UBS Australian Bond Income | 150298 |
| Guardian Luxguard I S.A. | 150312 | Venezia Finance S.A., SPF | 150291 |
| | | Woland S.A. | 150290 |
| | | Zeus Recovery Fund SA | 150330 |

Firm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 92.127.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra le 10 janvier 2012 à 10.00 heures au siège social, 15, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Démission du conseil d'administration et élection éventuelle;
- Démission du commissaire aux comptes et élection éventuelle;
- Dénonciation du siège social et transfert éventuel.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer à l'article 9 des statuts.
Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011171068/687/16.

Woland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 90.032.

Messieurs les actionnaires et obligataires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 janvier 2012 à 16.00 heures à Luxembourg, 3, rue des Bains.

Ordre du jour:

1. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clôturé au 30.06.2011;
2. Approbation des bilans et compte de profits et pertes au 30.06.2011 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Détermination des tantièmes à allouer aux membres du conseil d'administration;
5. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires et obligataires déposeront leurs actions et/ou obligations, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011172141/7912/19.

Kempen International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 146.018.

The Shareholders (the "Meeting") of Kempen International Funds (the "Company") are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on 12 January 2011 at 2 p.m. C.E.T. at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended 30 September 2011 including the Board of Directors' Report to the Shareholders and the Report of the Auditors;
2. Discharge to be granted to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended 30 September 2011;
3. Appointment/re-appointment of the Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending 30 September 2012;
4. Re-election of the Auditors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on 30 September 2012;
5. Allocation of the results for the accounting year ended 30 September 2011;
6. Approval of Directors' Fees;
7. Any other business.

Shareholders, who cannot personally attend the Meeting and wish to be represented, are entitled to appoint a proxy to vote for them. Such proxy need not be a shareholder of the Company. To be valid, the proxy form, which is enclosed for your convenience, must be completed and sent to the attention of Mrs Sabrina Marshall, fax number +352 46 26 85 825 at the latest by 5 p.m. C.E.T. on 11 January 2011. We would be grateful if you could send the signed original by mail to the registered address. Please note that each share entitles the holder to one vote.

Resolutions on the above mentioned agenda will require no quorum and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The Proxy will remain in force if the Meeting, for whatever reason, is postponed.

The Audited Annual Report for the accounting year ended on 30 September 2011 can be obtained free of charge at the registered office of the Company.

Luxembourg, 21 December 2011

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011173754/755/33.

Moventum Plus Aktiv, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.534.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der MOVENTUM PLUS AKTIV ein, die am *09. Januar 2012* um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 30. September 2011
3. Ergebnisuweisung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
6. Ernennungen in den Verwaltungsrat.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Jahreshauptversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum und werden mit der Mehrheit der Stimmen, welche sich ausgedrückt haben, gefaßt. Vollmachten sind am Hauptsitz der SICAV erhältlich.

Aktionäre, welche persönlich an der Jahreshauptversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich fünf Arbeitstage vor der Jahreshauptversammlung der bei der Abteilung Fund Domiciliation Services der Banque de Luxembourg (14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg - Fax Nr: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu), anzumelden.

Référence de publication: 2011173791/755/23.

Venezia Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.290.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *11 janvier 2012* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009 et au 31 mars 2010, et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009 et au 31 mars 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011174058/1023/17.

Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 77.384.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le mercredi 18 janvier 2012 à 11h00 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2011 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011173827/755/26.

Baroo Energy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.953.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 10 novembre 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 janvier 2012 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011165028/795/18.

Axerlind S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 135.363.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 28 décembre 2011 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Présentation du rapport du Commissaire de contrôle,
- Décharge au Liquidateur et au Commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs,

- Clôture de la liquidation,
- Décision quant à la conservation des registres et documents de la Société,
- Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011169293/755/18.

Globalbrevets S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 94.749.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du *30 décembre 2011* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Présentation du rapport du liquidateur
- Nomination d'un commissaire dont la fonction sera de contrôler les comptes du liquidateur

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011169294/506/13.

Globalbrevets S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 94.749.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du *30 décembre 2011* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du commissaire à la liquidation
- Décharge aux administrateurs, commissaire aux comptes, liquidateur et commissaire au contrôle de la liquidation
- Conservation des documents
- Dissolution définitive

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011169295/506/15.

Maine Coon S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.750.

All holders of bonds of the Company are hereby invited to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of bondholders of the Company ("Bondholders' EGM"), which meeting will take place on *December 29, 2011* at the registered offices of the Company at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg at 14.00 hrs, to resolve upon the items on the following agenda:

Agenda:

1. Opening statements
2. Review of the Company's interim accounts as per November 30, 2011 in connection with the partial conversion of the bonds in share capital of the Company and subsequent increase of the corporate capital of the Company
3. In view of the resolutions to be taken in connection with item 4. of the agenda, approval of the partial conversion of the bonds in share capital of the Company and subsequent increase of the corporate capital of the Company
4. Transfer of the registered office of the Company from Luxembourg to Modena, Italy
5. Miscellaneous

All documents prepared in connection with the Bondholders' EGM, including the report of the commissaire aux comptes, a draft notarial deed for the capital increase and subsequent migration of the Company from Luxembourg to Italy, and other relevant documents required by Luxembourg laws, rules and regulations relating to the Bondholders' EGM, are made available, free of cost, for inspection by the Company's bondholders at the registered offices of the Company at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

Instructions to bond holders wishing to attend the Bondholders' EGM

Bond holders who wish to attend the Bondholders' EGM in person, must notify the board of directors of the Company of their intention to participate in the Bondholders' EGM, ultimately on December 27, 2011. Bond holders who wish to be represented at the Bondholders' EGM, must register their bonds with the Company by submission of their bond certificates and must notify the board of directors of their intention to participate in the Bondholders' EGM, by sending the aforementioned certificate(s) with voting instructions to the registered office address of the Company, at the attention of the Board of Directors of the Company, ultimately on December 27, 2011.

Thus signed in Luxembourg,

Robert REGGIORI / Régis DONATI / Daniele MARIANI

The Board of Directors

Référence de publication: 2011169963/35.

Martur Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 29.516.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *December 29, 2011* at 10:30 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive and adopt the Management Report of the Directors and the Report of the Auditor,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of results for the financial year ended on December 31, 2010,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2010,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares five clear days prior to the date of the meeting at the Registered Office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011169956/755/20.

Adler Toy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.826.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of November,

before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of ADLER TOY HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, then residing in Sanem, dated 5 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") under number 1257 on 29 June 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.826, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, then residing in Sanem, dated 19 May 2006, published in the Mémorial C under number 1726 on 15 September 2006 (the "Company").

The meeting was opened by Marcus PETER, Rechtsanwalt, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Janine LABUSCH, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Laurent HENNERESSE, avocat, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To approve, acknowledge and ratify the interim accounts of the Company as of 31 August 2011.

2 To approve, acknowledge and ratify the simplified merger as contemplated by the merger proposal jointly drawn up by the board of managers of the Company and ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. ("ATI") whereby ATI shall merge into the Company by way of absorption of ATI by the Company and without liquidation of ATI pursuant to the provisions of sub-section III of section XIV of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended from time to time (the "Law") and the terms and conditions of the joint merger proposal subject to Luxembourg law, in the form as annexed hereto.

3 To approve, acknowledge and ratify that since the Company is the sole shareholder of ATI, (i) no economic report must be prepared by the board of managers of the Company and ATI in accordance with articles 278 and 265 of the Law and (ii) no report by an independent auditor must be prepared with respect to the simplified merger in accordance with articles 278 and 266 of the Law.

4 To approve, acknowledge and ratify that the assets and liabilities of ATI will be transferred to the Company at their historical book value and, as no new shares in the Company will be issued in consideration for the transfer of ATI's assets and liabilities, to approve, acknowledge and ratify that no share exchange ratio needs to be determined.

5 To state the effectiveness of the simplified merger subject to a concurrent decision adopted by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of ATI.

(ii) The proxy holder of the represented sole shareholder and the number of shares held by the sole shareholder were shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holder of the represented sole shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxy of the represented sole shareholder, signed by the proxy holder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) The entire share capital of the Company was represented at the meeting; the sole shareholder being represented at this meeting declared that it has been informed of the agenda of the meeting and declared to waive all convening requirements.

(v) In accordance with article 267 (1) (a), (b) and (c) of the Law, the following documents have been put at the disposal of the sole shareholder of the Company at the Company's registered office since 28 October 2011, i.e. at least one (1) month prior to the date of this extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company and the date of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of ATI convened to approve the simplified merger:

- the common merger proposal between the Company and ATI regarding the merger by absorption of ATI by the Company (the "Merger Proposal");
- the annual accounts of ATI for 2008, 2009 and 2010 as approved by the sole shareholder of ATI;
- the annual accounts of the Company for 2008, 2009 and 2010 as approved by the sole shareholder of the Company;
- the interim balance sheet of ATI as of 31 August 2011;
- the interim balance sheet of the Company as of 31 August 2011.

(vi) The Merger Proposal has been executed by the board of managers of the Company and the board of managers of ATI on 19 October 2011 and has been published in the Mémorial C under number C-N° 2622 on 28 October 2011 in accordance with article 262 (1) of the Law.

(vii) The extraordinary general meeting of the sole shareholder following due deliberation on the points of above agenda has then adopted the following resolutions unanimously:

First resolution

The meeting resolved to approve, acknowledge and ratify the interim accounts of the Company as of 31 August 2011.

Second resolution

The meeting resolved to approve, acknowledge and ratify the simplified merger by absorption of ATI by the Company as contemplated by the Merger Proposal as published in the Mémorial C on 28 October 2011 whereby ATI shall merge into the Company by way of absorption of ATI by the Company and without liquidation of ATI, pursuant to the provisions of the Law and the terms and conditions of the joint merger proposal subject to Luxembourg law.

In this respect, the meeting resolved (subject to the approval of the merger as contemplated by the Merger Proposal by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of ATI) to approve the transfer by operation of law of all assets and liabilities of ATI to the Company without liquidation of ATI with effect on 30 November 2011.

The meeting acknowledged that ATI does not own any real estate and that therefore no specific formalities with respect to the transfer of any such real estate to the Company need to be accomplished.

The meeting resolved to approve that solely and exclusively for accounting purposes, the operations of ATI will be treated as being carried out on behalf of the Company as from 31 August 2011.

Third resolution

The meeting resolved to approve, acknowledge and ratify that since the Company is the sole shareholder of ATI, (i) no economic report must be prepared by the board of managers of each the Company and ATI in accordance with articles 278 and 265 of the Law and (ii) no report by an independent auditor must be prepared with respect to the merger in accordance with articles 278 and 266 of the Law.

Fourth resolution

The meeting resolved to approve, acknowledge and ratify that (subject to the approval of the merger as contemplated by the Merger Proposal by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of ATI), all the assets and liabilities of ATI shall be transferred to the Company at their historical book value.

The meeting further resolved to decide that no new shares in the Company will be issued in consideration for the transfer of the ATI's assets and liabilities because of the Company being the sole shareholder of ATI and that all the ATI's shares shall be cancelled in accordance with article 274 (1) (d) of the Law.

Fifth resolution

The meeting resolved that the merger and all other matters referred to in the foregoing resolutions are legally effective between the Company and ATI as at 30 November 2011 (subject to a concurrent decision to be adopted by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of ATI on the same date), and resolved to approve, ratify and acknowledge that upon its legal effectiveness, ATI will be dissolved without liquidation.

The meeting further approves, acknowledges and ratifies that the merger and all other matters referred to in the foregoing resolutions will be effective vis-à-vis third parties as of the date of publication of this notarial deed in the Mémorial C.

Since not further items are brought to the agenda, the meeting is closed by the chairman.

Notary's statement

The undersigned notary certifies in accordance with article 271 of the Law the existence and the validity of the legal acts and formalities, which have been executed by the Company and ATI in view of the merger.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxy holder of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons sign together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique d'ADLER TOY HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, daté du 5 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), sous le numéro 1257 du 29 juin 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.826, dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, alors de résidence à Sanem, daté du 19 mai 2006, publié au Mémorial C le 15 septembre 2006 sous le numéro 1726 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Marcus Peter, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Janine LABUSCH, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Laurent HENNERESSE, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Approbation, reconnaissance et ratification du bilan intérimaire de la Société au 31 août 2011.

2 Approbation, reconnaissance et ratification de la fusion simplifiée telle qu'envisagée par le projet de fusion établi conjointement par le conseil de gérance de la Société et celui d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. ("ATI") aux termes duquel ATI fusionnera par voie d'absorption d'ATI par la Société et sans liquidation d'ATI, conformément aux dispositions de la sous-section III de la section XIV de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle

que modifiée de temps à autre (la “Loi”) et aux termes et conditions de la projet commun de fusion soumis à la loi luxembourgeoise, dans la forme annexée au présent acte.

3 Approbation, reconnaissance et ratification du fait qu'étant donné que la Société est l'associé unique d'ATI, (i) aucun rapport économique détaillé ne doit être préparé par le conseil de gérance de la Société et celui d'ATI, conformément aux articles 278 et 265 de la Loi, et (ii) aucun rapport par le réviseur d'entreprises indépendant ne doit être préparé par rapport à la fusion simplifiée, conformément aux articles 278 et 266 de la Loi.

4 Décision d'approuver, prendre acte et ratifier le transfert de l'actif et du passif d'ATI à la Société à leur valeur historique et comme aucune nouvelle part sociale dans la Société ne sera émise en contrepartie du transfert de l'actif et du passif d'ATI, d'approuver, prendre acte et ratifier qu'aucun rapport d'échange des parts sociales ne doit être déterminé.

5 Etablissement de l'effectivité de la fusion simplifiée sous réserve d'une décision concomitante adoptée par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique d'ATI.

(ii) Le mandataire de l'associé unique représenté et le nombre de parts sociales détenues par l'associé unique sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(iii) La procuration de l'associé unique représenté, signée par son mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.

(iv) L'intégralité du capital social de la Société était représentée à l'assemblée;

l'associé unique, tel que représenté à cette assemblée, a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

(v) Conformément à l'article 267 (1) (a), (b) et (d) de la Loi, les documents suivants ont été mis à disposition de l'associé unique de la Société au siège social de la Société depuis le 28 octobre 2011, autrement dit, au moins un (1) mois avant la date de cette assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société et la date de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique d'ATI convoqué pour approuver la fusion:

- le projet commun de fusion entre la Société et ATI concernant la fusion par absorption de la Société par ATH (le “Projet de Fusion”);

- Les comptes annuels d'ATI pour 2008, 2009 et 2010, tels qu'approuvés par l'associé unique d'ATI;

- Les comptes annuels de la Société pour 2008, 2009 et 2010, tels qu'approuvés par l'associé unique de la Société;

- Le bilan intérimaire d'ATI au 31 août 2011;

- Le bilan intérimaire de la Société au 31 août 2011.

(vi) Le Projet de Fusion a été signé par le conseil de gérance de la Société et le conseil de gérance d'ATI le 19 octobre 2011 et a été publié au Mémorial C, numéro C-N° 2622 du 28 octobre 2011, conformément à l'article 262 (1) de la Loi.

(vii) L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique, après examen des points de l'ordre du jour ci-dessus, a alors adopté les résolutions suivantes sur base unanime:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'approuver, prendre acte et ratifier le bilan intérimaire de la Société au 31 août 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver, prendre acte et ratifier la fusion simplifiée par absorption d'ATI par la Société telle qu'envisagée par le Projet de Fusion ainsi que publié au Mémorial C le 28 octobre 2011 aux termes duquel ATI fusionnera avec la Société par voie d'absorption d'ATI dans la Société et sans liquidation d'ATI, conformément aux dispositions de la Loi et aux termes et conditions du projet commun de fusion soumis à la loi luxembourgeoise.

A cet égard, l'assemblée a décidé (sous réserve de l'approbation de la fusion telle qu'envisagée par le Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire d'ATI) d'approuver le transfert de plein droit de tous les actifs et passifs d'ATI à la Société sans liquidation d'ATI, avec effet au 30 novembre 2011.

L'assemblée a reconnu qu'ATI ne possède aucune propriété immobilière et que par conséquent, aucune formalité spécifique quant au transfert de propriété immobilière à ATI ne doit être accompli.

L'assemblée a décidé d'approuver le fait qu'uniquement et exclusivement pour des raisons de comptabilité, les activités d'ATI seront traitées comme effectuées pour le compte de la Société à partir du 31 août 2011.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver, prendre acte et ratifier le fait qu'étant donné que la Société est l'associé unique d'ATI, (i) aucun rapport économique détaillé ne doit être préparé par le conseil de gérance de la Société et celui d'ATI, conformément aux articles 278 et 265 de la Loi, et (ii) aucun rapport par le réviseur d'entreprises indépendant ne doit être préparé par rapport à la fusion simplifiée, conformément aux articles 278 et 266 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver, prendre acte et ratifier que (sous réserve de l'approbation de la fusion telle qu'envisagée par le Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire d'ATI) tous les actifs et passifs d'ATI seront transférés à la Société à leur valeur historique.

L'assemblée a décidé qu'aucune nouvelle part sociale dans la Société ne sera émise en contrepartie du transfert de l'actif et du passif d'ATI, à cause du fait que la Société est l'associé unique d'ATI et que toutes les parts sociales d'ATI seront annulées conformément à l'article 274 (1) (d) de la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé que la fusion et tous les autres points mentionnés dans les résolutions précédentes sont juridiquement valables entre la Société et ATI au 30 novembre 2011 (sous réserve d'une décision concomitante à adopter par l'assemblée générale extraordinaire d'ATI à la même date), et a décidé d'approuver, prendre acte et ratifier le fait que lors de son efficacité juridique ATI sera dissoute sans liquidation.

L'assemblée approuve, prend acte et ratifie, en outre, que la fusion et tous les autres points mentionnés dans les résolutions précédentes seront effectifs vis-à-vis des tiers à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été déclarée clôturée par le président.

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné certifie l'existence et la validité des actes juridiques et des formalités qui ont été accomplis par la Société et ATI en vue de la fusion, conformément à l'article 271 de la Loi.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante mentionnée ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. PETER, J. LABUSCH, L. HENNERESSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2011. Relation: LAC/2011/53357. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165880/216.

(110192533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

UBS Australian Bond Income, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné de UBS Australian Bond Income au 26 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2011170739/9.

(110198263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

UBS Australian Bond Income, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion de UBS Australian Bond Income au 26 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2011170738/9.

(110198257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

SSJ S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 71.310.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 30 décembre 2011 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Présentation du rapport du liquidateur
- Nomination d'un commissaire dont la fonction sera de contrôler les comptes du liquidateur

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011169301/506/13.

SSJ S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 71.310.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 30 décembre 2011 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du commissaire à la liquidation
- Décharge aux administrateurs, commissaire aux comptes, liquidateur et commissaire au contrôle de la liquidation
- Conservation des documents
- Dissolution définitive

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011169300/506/15.

Adler Toy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 192.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.738.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of November, before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, then residing in Sanem, dated 5 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") under number 1216 on 22 June 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.738, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, then residing in Sanem, dated 2 April 2008, published in the Mémorial C under number 1239 on 22 May 2008 (the "Company").

The meeting was opened by Marcus PETER, Rechtsanwalt, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Janine LABUSCH, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Laurent HENNERESSE, avocat, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

- (i) The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To approve, acknowledge and ratify the interim accounts of the Company as of 31 August 2011.

2 To approve, acknowledge and ratify the simplified merger as contemplated by the merger proposal jointly drawn up by the board of managers of the Company and ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. ("ATH") whereby the Company shall merge into ATH by way of absorption of the Company by ATH and without liquidation of the Company pursuant to the provisions of sub-section III of section XIV of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as

amended from time to time (the “Law”) and the terms and conditions of the joint merger proposal subject to Luxembourg law, in the form as annexed hereto.

3 To approve, acknowledge and ratify that since ATH is the sole shareholder of the Company, (i) no economic report must be prepared by the board of managers of the Company and ATH in accordance with articles 278 and 265 of the Law and (ii) no report by an independent auditor must be prepared with respect to the simplified merger in accordance with articles 278 and 266 of the Law.

4 To decide that the assets and liabilities of the Company will be transferred to ATH at their historical book value and, as no new shares in ATH will be issued in consideration for the transfer of the Company's assets and liabilities, to approve, acknowledge and ratify that no share exchange ratio needs to be determined.

5 To grant discharge to the managers of the Company and to determine the place where the books and records of the Company will be kept for a period of five (5) years.

6 To state the effectiveness of the simplified merger subject to a concurrent decision adopted by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of ATH.

(ii) The proxy holder of the represented sole shareholder and the number of shares held by the sole shareholder were shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holder of the represented sole shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxy of the represented sole shareholder, signed by the proxy holder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) The entire share capital of the Company was represented at the meeting; the sole shareholder being represented at this meeting declared that it has been informed of the agenda of the meeting and declared to waive all convening requirements.

(v) In accordance with article 267 (1) (a), (b) and (c) of the Law, the following documents have been put at the disposal of the sole shareholder of the Company at the Company's registered office since 28 October 2011, i.e. at least one (1) month prior to the date of this extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company and the date of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of ATH convened to approve the simplified merger:

- the common merger proposal between the Company and ATH regarding the merger by absorption of the Company by ATH (the “Merger Proposal”);
- the annual accounts of ATH for 2008, 2009 and 2010 as approved by the sole shareholder of ATH;
- the annual accounts of the Company for 2008, 2009 and 2010 as approved by the sole shareholder of the Company;
- the interim balance sheet of ATH as of 31 August 2011;
- the interim balance sheet of the Company as of 31 August 2011.

(vi) The Merger Proposal has been executed by the board of managers of the Company and the board of managers of ATH on 19 October 2011 and has been published in the Mémorial C under number C-N° 2622 on 28 October 2011 in accordance with article 262 (1) of the Law.

(vii) The extraordinary general meeting of the sole shareholder following due deliberation on the points of above agenda has then adopted the following resolutions unanimously:

First resolution

The meeting resolved to approve, acknowledge and ratify the interim accounts of the Company as of 31 August 2011.

Second resolution

The meeting resolved to approve, acknowledge and ratify the simplified merger by absorption of the Company by ATH as contemplated by the Merger Proposal as published in the Mémorial C on 28 October 2011 whereby the Company shall merge into ATH by way of absorption of the Company by ATH and without liquidation of the Company, pursuant to the provisions of the Law and the terms and conditions of the joint merger proposal subject to Luxembourg law.

In this respect, the meeting resolved (subject to the approval of the merger as contemplated by the Merger Proposal by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of ATH) to approve the transfer by operation of law of all assets and liabilities of the Company to ATH without liquidation of the Company with effect on 30 November 2011.

The meeting acknowledged that the Company does not own any real estate and that therefore no specific formalities with respect to the transfer of any such real estate to ATH need to be accomplished.

The meeting resolved to approve that solely and exclusively for accounting purposes, the operations of the Company will be treated as being carried out on behalf of ATH as from 31 August 2011.

Third resolution

The meeting resolved to approve, acknowledge and ratify that since ATH is the sole shareholder of the Company, (i) no economic report must be prepared by the board of managers of each the Company and ATH in accordance with articles 278 and 265 of the Law and (ii) no report by an independent auditor must be prepared with respect to the merger in accordance with articles 278 and 266 of the Law.

Fourth resolution

The meeting resolved to decide that (subject to the approval of the merger as contemplated by the Merger Proposal by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of ATH), all the assets and liabilities of the Company shall be transferred to ATH at their historical book value.

The meeting further resolved to approve, acknowledge and ratify that no new shares in ATH will be issued in consideration for the transfer of the Company's assets and liabilities because of ATH being the sole shareholder of the Company and that all the Company's shares shall be cancelled in accordance with article 274 (1) (d) of the Law.

Fifth resolution

The meeting resolved to grant discharge to the managers of the Company from any liability resulting from the performance of their duties up to the date hereof and approve, acknowledge and ratify that the books and records of the Company shall be kept for a period of five (5) years from the date of the legal effectiveness of the merger at the registered office of ATH.

Sixth resolution

The meeting resolved that the merger and all other matters referred to in the foregoing resolutions are legally effective between the Company and ATH as at 30 November 2011 (subject to a concurrent decision to be adopted by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of ATH on the same date), and that upon its legal effectiveness, the Company will be dissolved without liquidation.

The meeting further approves, acknowledges and ratifies that the merger and all other matters referred to in the foregoing resolutions will be effective vis-à-vis third parties as of the date of publication of this notarial deed in the Mémorial C.

Since not further items are brought to the agenda, the meeting is closed by the chairman.

Notary's statement

The undersigned notary certifies in accordance with article 271 of the Law the existence and the validity of the legal acts and formalities, which have been executed by the Company and ATH in view of the merger.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxy holder of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons sign together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, daté du 5 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), sous le numéro 1216 du 22 juin 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.738, dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, alors de résidence à Sanem, daté du 2 avril 2008, publié au Mémorial C le 22 mai 2008 sous le numéro 1239 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Marcus Peter, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Janine LABUSCH, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Laurent HENNERESSE, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Approbation, reconnaissance et ratification du bilan intérimaire de la Société au 31 août 2011.

2 Approbation, reconnaissance et ratification de la fusion simplifiée telle qu'envisagée par le projet de fusion établi conjointement par le conseil de gérance de la Société et celui d'ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. ("ATH") aux termes duquel la Société fusionnera par voie d'absorption de la Société par ATH et sans liquidation de la Société, conformément aux dispositions de la sous-section III de la section XIV de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés

commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la “Loi”) et aux termes et conditions de la projet commun de fusion soumis à la loi luxembourgeoise, dans la forme annexée au présent acte.

3 Approbation, reconnaissance et ratification du fait qu'étant donné qu'ATH est l'associé unique de la Société, (i) aucun rapport économique détaillé ne doit être préparé par le conseil de gérance de la Société et celui d'ATH, conformément aux articles 278 et 265 de la Loi, et (ii) aucun rapport par le réviseur d'entreprises indépendant ne doit être préparé par rapport à la fusion simplifiée, conformément aux articles 278 et 266 de la Loi.

4 Décision de transférer l'actif et le passif de la Société à ATH à leur valeur historique et comme aucune nouvelle part sociale dans ATH ne sera émise en contrepartie du transfert de l'actif et du passif de la Société, d'approuver, prendre acte et ratifier qu'aucun rapport d'échange des parts sociales ne doit être déterminé.

5 Décharge des gérants de la Société et détermination de l'endroit où les livres et registres de la Société seront conservés pour une période de cinq (5) ans.

6 Etablissement de l'effectivité de la fusion simplifiée sous réserve d'une décision concomitante adoptée par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique d'ATH.

(ii) Le mandataire de l'associé unique représenté et le nombre de parts sociales détenues par l'associé unique sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(iii) La procuration de l'associé unique représenté, signée par son mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.

(iv) L'intégralité du capital social de la Société était représentée à l'assemblée; l'associé unique, tel que représenté à cette assemblée, a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

(v) Conformément à l'article 267 (1) (a), (b) et (d) de la Loi, les documents suivants ont été mis à disposition de l'associé unique de la Société au siège social de la Société depuis le 28 octobre 2011, autrement dit, au moins un (1) mois avant la date de cette assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société et la date de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique d'ATH convoqué pour approuver la fusion:

- le projet commun de fusion entre la Société et ATH concernant la fusion par absorption de la Société par ATH (le “Projet de Fusion”);

- Les comptes annuels d'ATH pour 2008, 2009 et 2010, tels qu'approuvés par l'associé unique d'ATH;

- Les comptes annuels de la Société pour 2008, 2009 et 2010, tels qu'approuvés par l'associé unique de la Société;

- Le bilan intérimaire d'ATH au 31 août 2011;

- Le bilan intérimaire de la Société au 31 août 2011.

(vi) Le Projet de Fusion a été signé par le conseil de gérance de la Société et le conseil de gérance d'ATH le 19 octobre 2011 et a été publié au Mémorial C, numéro C-N° 2622 du 28 octobre 2011, conformément à l'article 262 (1) de la Loi.

(vii) L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique, après examen des points de l'ordre du jour ci-dessus, a alors adopté les résolutions suivantes sur base unanime:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'approuver, prendre acte et ratifier le bilan intérimaire de la Société au 31 août 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver, prendre acte et ratifier la fusion simplifiée par absorption de la Société par ATH telle qu'envisagée par le Projet de Fusion ainsi que publié au Mémorial C le 28 octobre 2011 aux termes duquel la Société fusionnera avec ATH par voie d'absorption de la Société dans ATH et sans liquidation de la Société, conformément aux dispositions de la Loi et aux termes et conditions du projet commun de fusion soumis à la loi luxembourgeoise.

A cet égard, l'assemblée a décidé (sous réserve de l'approbation de la fusion telle qu'envisagée par le Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire d'ATH) d'approuver le transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de la Société à ATH sans liquidation de la Société, avec effet au 30 novembre 2011.

L'assemblée a reconnu que la Société ne possède aucune propriété immobilière et que par conséquent, aucune formalité spécifique quant au transfert de propriété immobilière à ATH ne doit être accompli.

L'assemblée a décidé d'approuver le fait qu'uniquement et exclusivement pour des raisons de comptabilité, les activités de la Société seront traitées comme effectuées pour le compte d'ATH à partir du 31 août 2011.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver, prendre acte et ratifier le fait qu'étant donné qu'ATH est l'associé unique de la Société, (i) aucun rapport économique détaillé ne doit être préparé par le conseil de gérance de la Société et celui d'ATH, conformément aux articles 278 et 265 de la Loi, et (ii) aucun rapport par le réviseur d'entreprises indépendant ne doit être préparé par rapport à la fusion simplifiée, conformément aux articles 278 et 266 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé que (sous réserve de l'approbation de la fusion telle qu'envisagée par le Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire d'ATH) tous les actifs et passifs de la Société seront transférés à ATH à leur valeur historique.

L'assemblée a décidé en outre d'approuver, prendre acte et ratifier le fait qu'aucune nouvelle part sociale dans ATH ne sera émise en contrepartie du transfert de l'actif et du passif de la Société, à cause du fait qu'ATH est l'associé unique de la Société et que toutes les parts sociales de la Société seront annulées conformément à l'article 274 (1) (d) de la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de donner décharge aux gérants de la Société pour toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mission jusqu'à la date du présent acte et d'approuver, prendre acte et ratifier le fait que les livres et registres de la Société seront conservés au siège social d'ATH pour une période de cinq (5) ans à compter de la date à laquelle la fusion produira ses effets légaux.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé que la fusion et tous les autres points mentionnés dans les résolutions précédentes sont juridiquement valables entre la Société et ATH au 30 novembre 2011 (sous réserve d'une décision concomitante à adopter par l'assemblée générale extraordinaire d'ATH à la même date), et que lors de son efficacité juridique, la Société sera dissoute sans liquidation.

L'assemblée approuve, prend acte et ratifie, en outre, que la fusion et tous les autres points mentionnés dans les résolutions précédentes seront effectifs vis-à-vis des tiers à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été déclarée clôturée par le président.

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné certifie l'existence et la validité des actes juridiques et des formalités qui ont été accomplis par la Société et ATH en vue de la fusion, conformément à l'article 271 de la Loi.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante mentionnée ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. PETER, J. LABUSCH, L. HENNERESSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2011. Relation: LAC/2011/53355. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165881/228.

(110192524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

ING Lease Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.049.

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ING Lease Luxembourg, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-2965 Luxembourg, 50, route d'Esch (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 20 juillet 1989, publié en 1989 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant du 24 mai 2011, publié le 30 juin 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1423.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DENOTTE, administrateur directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Ingrid LENTZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Geoffroy PIERRARD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte et les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau seront annexées à ce document, pour être enregistrées avec le présent acte;

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article 17 des statuts aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 17.** L'assemblée annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mercredi du mois d'avril à dix heures au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations. Au cas où ce jour serait un jour férié légal, la réunion se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les Assemblées générales, même l'Assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'administration.”

2. Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a approuvé la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

3. L'assemblée générale a décidé de modifier la date de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article 17 des statuts aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 17.** L'assemblée annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mercredi du mois d'avril à dix heures au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations. Au cas où ce jour serait un jour férié légal, la réunion se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les Assemblées générales, même l'Assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'administration.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à mille euros (1.000.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. DENOTTE, I. LENTZ, G. PIERRARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55539. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171729/55.

(110199860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

**Alphabet Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. ING Car Lease Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 40.471.

L'an deux mil onze, le huit décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de ING CAR LEASE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 50, Route d'Esch, L-2965 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.40.471, constituée sous la dénomination de CW LEASE LUXEMBOURG S.A., R.C.S. B n° 40.471, suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 465 du 15 octobre 1992 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 320 du 17 février 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Tassigny, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Biordi, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

- 1) Changement de la dénomination de la société de «ING Car Lease Luxembourg» en «Alphabet Luxembourg».
- 2) Modification consécutive de l'article 1^{er} des statuts.
- 3) Transfert de siège de «L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch» à «3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau».
- 4) Modification consécutive du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
- 5) Démission des sieurs F.T. FREDERIKS et LELARGE de leurs fonctions d'administrateurs.
- 6) Nomination des sieurs BATENS et BIORDI en tant qu'administrateurs.
- 7) Prolongation du mandat de Jan VAN ROON en tant qu'administrateur.
- 8) Démission de ERNST&YOUNG SA de leur fonction de réviseur d'entreprises.
- 9) Nomination de KPMG en tant que commissaire aux comptes.
- 10) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «ING Car Lease Luxembourg» en «Alphabet Luxembourg», de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Alphabet Luxembourg».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de «L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch» à «L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau», de sorte que l'article 3 alinéa 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Leudelange.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter avec effet au 1^{er} janvier 2012 la démission des sieurs F.T. FREDERIKS et LELARGE de leurs fonctions d'administrateurs, et de leur donner décharge de l'exercice de leurs fonctions à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2012 comme administrateurs:

- Monsieur Wim Batens, né à Sint-Niklaas le 30 juin 1965, demeurant professionnellement à Aartselaar, Ingberthoeveveg 6, B-2630 Belgique;
- Monsieur Jean-Paul Biordi, né le 3 juin 1960 à Hayange, France, demeurant professionnellement à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

150306

Cinquième résolution

L'assemblée décide de prolonger jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2013 le mandat de Monsieur Jan Van Roon en sa qualité d'administrateur.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprises, de leur accorder décharge de l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour, et d'accepter au lieu et en place la société KPMG, une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.065, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale est clôturée.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, J.-P. Biordi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55044. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SAND.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Référence de publication: 2011172495/89.

(110200518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Algest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 18.249.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the seventh of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company named BERZELIA Ltd, with registered office at Stasandrou, 20 / ANNA NICOLAOU COURT, 1st floor / 1060 Nicosia, Cyprus, register number HE 288823

here represented by Mr Yves MERTZ, public accountant, with professional address in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

by virtue of a proxy given on December 5, 2011 in Cyprus, which proxy shall remain attached to the present deed, hereafter named "the sole shareholder".

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the société anonyme ALGEST INTERNATIONAL S.A., with registered office in L-1480 Luxembourg, 8, Bld Paul Eyschen, registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 18.249,

hereafter named the Company,

has been constituted according to a deed received by Maître Réginald Neuman, notary then residing in Bascharage on March 3, 1981, deed published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C 104 on May 25, 1981, and the articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on November 2, 2006, deed published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C 144 on February 8, 2007.

- That the share capital of the Company is established at EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euros) represented by 30,000 (thirty thousand) shares without indication of a nominal value;

- That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned pursuant to a liquidation report attached to the present deed,

furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by the company named COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION Sàrl, with registered office in Bridel, 15, rue des Carrefours, R.C.S. Luxembourg B n° 37.039,

acting as “commissaire to the liquidation”;

- That the liquidation of the Company is done and finalised;

- That full discharge is granted to the Company’s Directors and Commissaire for their respective duties;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company’s former registered office in L-1480 Luxembourg, 8, Bld Paul Eyschen.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in French / Suit la traduction française:

L’an deux mil onze, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société dénommée BERZELIA Ltd, avec siege social au Stasandrou, 20 / ANNA NICOLAOU COURT, 1st floor / 1060 Nicosia, Cyprus, inscrite sous le numéro HE 288823 au register de commerce de Chypre,

ici représenté par M. Yves MERTZ, réviseur d’entreprises, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

en vertu d’une procuration donnée le 5 décembre 2011 à Chypre, laquelle procuration reste jointe au présent acte, ci-après désignée «l’actionnaire unique».

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l’a prié d’acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée ALGEST INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 18.249, établie et ayant son siège social au 8, Bld Paul Eyschen à L-1480 Luxembourg,

ci-après nommée la «Société»,

a été constituée aux termes d’un acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage en date du 3 mars 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 104 du 25 mai 1981, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 144 du 8 février 2007;

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros), représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale;

- Que l’actionnaire unique, s’est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;

- Que l’activité de la Société ayant cessé, l’actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l’actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu’en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d’acter qu’il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné ainsi que cela résulte d’un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société dénommée COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION Sàrl, ayant son siège social au 15, rue des Carrefours à Bridel, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 37.039, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 8, Bld Paul Eyschen à L-1480 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Mertz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. LAC/2011/55027. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170588/112.

(110198539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Samsonite Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.417.991,01.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.185.

In the year two thousand eleven, on the sixth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Samsonite International S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.469 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Elodie Duchêne, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 2011.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Samsonite Sub Holdings S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.185 and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 24 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1588 page 76195 on 15 July 2011 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 11 June 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1669 page 80069 on 25 July 2011.

The Company's share capital is currently set at fifty-five million four hundred seventeen thousand nine hundred ninety-one United States Dollars (USD 55,417,991) represented by (i) five billion four hundred forty-one million seven hundred ninety-nine thousand one hundred (5,441,799,100) class A ordinary shares (parts sociales ordinaires de classe A) of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up and (ii) one hundred million (100,000,000) class B preference shares of (parts sociales privilégiées de classe B) of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Waiver of the prior convening notice;

b. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of United States Dollar one cent (USD 0.01) in order to raise it from its current amount of fifty-five million four hundred seventeen thousand nine hundred ninety-one United States Dollars (USD 55,417,991) to fifty-five million four hundred seventeen thousand nine hundred ninety-one United States Dollars one cent (USD 55,417,991.01) by creating and issuing one (1) class A ordinary share (part sociale ordinaire de classe A) of United States Dollar one cent (USD 0.01), together with a total share premium of an amount of one hundred and six million seven hundred seventy-one thousand five hundred thirty-seven United States Dollars twenty-six cents (USD 106,771,537.26) (the "New Class A Ordinary Share");

c. Subscription to and full payment by the Sole Shareholder of the New Class A Ordinary Share together with a share premium, by (i) a contribution in cash of five million seven hundred thousand United States Dollars (USD 5,700,000.-) and (ii) a contribution in kind consisting of a receivable that the Sole Shareholder owns against Delilah Holdings S.à r.l., as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 5 December 2011;

d. Subsequent modification of paragraph 1 of article 6.1 of the articles of association of the Company ("Subscribed and paid-up share capital"); and

e. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to waive the prior convening notice, considering itself as duly convened and declaring having full knowledge of the purpose of the present agenda, which has been communicated to it.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of United States Dollar one cent (USD 0.01) in order to raise it from its current amount of fifty-five million four hundred seventeen thousand nine hundred ninety-one United States Dollars (USD 55,417,991) to fifty-five million four hundred seventeen thousand nine hundred ninety-one United States Dollars one cent (USD 55,417,991.01) by creating and issuing one (1) New Class A Ordinary Share of United States Dollar one cent (USD 0.01), together with a total share premium of an amount of one hundred and six million seven hundred seventy-one thousand five hundred thirty-seven United States Dollars twenty-six cents (USD 106,771,537.26).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Class A Ordinary Share and to fully pay up such New Class A Ordinary Share, together with a share premium, by:

(i) a contribution in cash of five million seven hundred thousand United States Dollars (USD 5,700,000.-); and

(ii) a contribution in kind consisting of a receivable it owns against Delilah Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.732 (the "Contribution"), as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 5 December 2011 (the "Company's Report").

The amount of five million seven hundred thousand United States Dollars (USD 5,700,000.-) paid in cash, is now at the disposal of the Company, evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

The Contribution is valued at the amount of one hundred one million seventy-one thousand five hundred thirty-seven United States Dollars twenty-seven Cents (USD 101,071,537.27).

Declaration

The value of the Contribution to the Company is evidenced by the Company's Report, which values the Contribution at the amount of one hundred one million seventy-one thousand five hundred thirty-seven United States Dollars twenty-seven Cents (USD 101,071,537.27).

The aggregate amount of one hundred and six million seven hundred seventy-one thousand five hundred thirty-seven United States Dollars twenty-seven cents (USD 106,771,537.27), representing the amount of five million seven hundred thousand United States Dollars (USD 5,700,000.-) paid in cash and the value of Contribution valued at the amount of one

hundred one million seventy-one thousand five hundred thirty-seven United States Dollars twenty-seven cents (USD 101,071,537.27) is allocated as follows:

- An amount of United States Dollar one cent (USD 0.01) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company for payment of the New Class A Ordinary Share; and
- An amount of one hundred and six million seven hundred seventy-one thousand five hundred thirty-seven United States Dollars twenty-six Cents (USD 106,771,537.26) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company for payment of the issue premium allocated to the Class A ordinary shares (parts sociales ordinaires de Classe A) of the Company.

This Company's Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed and paid up share capital"), so that it shall henceforth read as follows:

" 6.1. Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at fifty-five million four hundred seventeen thousand nine hundred ninety-one United States Dollars one cent (USD 55,417,991.01) represented as follows:

- five billion four hundred forty-one million seven hundred ninety-nine thousand one hundred and one (5,441,799,101) ordinary shares of class A (parts sociales ordinaires de classe A) of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up (the "Class A Ordinary Shares").
- one hundred million (100,000,000) preferential shares of class B (parts sociales privilégiées de classe B) of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up (the "Class B Preference Shares", together with the Class A Ordinary Shares, the "Shares")."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Samsonite International S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 159.469 (l'«Associé Unique»)

ici représentée par Melle Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en date du décembre 2011.

La dite procuration après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Elle est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Samsonite Sub Holdings S. à r.l.» régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.185 et constituée suivant acte du notaire Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1588 page 76195 le 15 juillet 2011 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés le 11 juin 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1669 page 80069 le 25 juillet 2011.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinquante-cinq millions quatre cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (USD 55.417.991,-) représenté par (i) cinq milliards quatre cent quarante et un millions sept cent quatre-vingt dix-neuf mille cent (5.441.799.100) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale

d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées et (ii) cent millions (100.000.000) parts sociales privilégiées de classe B ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Renonciation à la convocation préalable;

b) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un centime de Dollar Américain (USD 0,01) de manière à le porter de son montant actuel de cinquante-cinq millions quatre cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (USD 55.417.991,-) à cinquante-cinq millions quatre cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars Américains un centime (USD 55.417.991,01) par la création et l'émission d'une (1) part sociale ordinaire de classe A d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01), avec une prime d'émission de cent six millions sept cent soixante et onze mille cinq cent trente sept Dollars Américains vingt-six centimes (USD 106.771.537,26) (la «Nouvelle Part Sociale Ordinaire de Classe A»);

c) Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale Ordinaire de Classe A avec une prime d'émission, par (i) un apport en numéraire d'un montant de cinq millions sept cent mille Dollars Américains (USD 5.700.000,-) et (ii) un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient contre Delilah Holdings S.à r.l., tel que décrit dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 5 décembre 2011;

d) Modification subséquente du paragraphe 1^{er} de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»);
et

e) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de renoncer à la convocation préalable, se considérant dûment convoqué et déclarant avoir entière connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un centime de Dollar Américain (USD 0,01) de manière à le porter de son montant actuel de cinquante-cinq millions quatre cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (USD 55.417.991,-) à cinquante-cinq millions quatre cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars Américains un centime (USD 55.417.991,01) par la création et l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale Ordinaire de Classe A d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01), avec une prime d'émission de cent six millions sept cent soixante et onze mille cinq cent trente sept Dollars Américains vingt-six centimes (USD 106.771.537,26).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale Ordinaire de Classe A et de la libérer entièrement, avec une prime d'émission, par:

(i) Un apport en numéraire d'un montant de cinq millions sept cent mille Dollars Américains (USD 5.700.000); et

(ii) Un apport en nature consistant en une créance qu'il détient contre Delilah Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.732 (l'«Apport»), tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 5 décembre 2011 (le «Rapport de la Société»).

Le montant de cinq millions sept cent mille Dollars Américains (USD 5.700.000,-) payé en numéraire est à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

L'Apport est évalué à un montant de cent et un millions soixante-et-onze mille cinq cent trente-sept Dollars Américains vingt-sept centimes (USD 101.071.537,27).

Déclaration

La valeur de l'Apport à la Société est documentée par le Rapport de la Société, qui évalue l'Apport à un montant de cent et un millions soixante et onze mille cinq cent trente-sept Dollars Américains vingt-sept centimes (USD 101.071.537,27).

Le montant total de cent six millions sept cent soixante et onze mille cinq cent trente sept Dollars Américains vingt-sept centimes (USD 106.771.537,27), représentant le montant de cinq millions sept cent mille Dollars Américains (USD 5.700.000) payé en numéraire et la valeur de l'Apport évaluée à un montant de cent et un millions soixante et onze mille cinq cent trente-sept Dollars Américains vingt-sept centimes (USD 101.071.537,27) est alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) est alloué au compte capital social de la Société pour le paiement de la Nouvelle Part Sociale Ordinaire de Classe A; et

- Un montant de cent six millions sept cent soixante et onze mille cinq cent trente sept Dollars Américains vingt-six centimes (USD 106.771.537,26) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société pour le paiement de la prime d'émission allouée aux parts sociales ordinaires de Classe A de la Société.

Ledit Rapport de la Société, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 6.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« 6.1. Capital souscrit et libéré.

Le capital social de la Société est fixé à cinquante-cinq millions quatre cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars Américains un centime (USD 55.417.991,01) représenté par:

- cinq milliards quatre cent quarante et un millions sept cent quatre-vingt dix-neuf mille cent et une (5.441.799.101) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»).

- cent millions (100.000.000) parts sociales privilégiées de classe B ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B», ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les «Parts Sociales».)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. DUCHENE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54952. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170953/226.

(110198176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Guardian Luxguard I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 8, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 17.385.

Guardian Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 23.829.

—
PROJET DE CESSION

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of December.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

1) "GUARDIAN LUXGUARD I S.A.", a "société anonyme" under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-4940 Bascharage, 8, rue Bommel, incorporated by deed of notary Albert STREMLER, then residing in Mondorf-les-Bains, on 29 February 1980, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 75, on 14 April 1980, amended for the last time by deed of the undersigned notary on 7 February 1997, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 286, on 10 June 1997, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 17.385 (the "Transferor"),

here represented by Mrs. Malgorzata McELFRESH, assistant corporate counsel, residing in Strassen,

by virtue of a proxy given on 12 December 2011 (the "Proxy 1"),

2) "Guardian Europe S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Echternach, on 21 January 1986, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 82, on 3 April 1986, modified for the last time by deed of the undersigned notary on 28 December 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 695, on 12 April 2011, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 23.829 (the "Transferee", together with the Transferor hereinafter the "Companies"),

here represented by Mrs. Malgorzata McELFRESH, prenamed,

by virtue of a proxy given on 12 December 2011 (the "Proxy 2").

The Proxy 1 and the Proxy 2, signed "ne varietur", shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties, represented as stated hereabove, require the undersigned notary to act the following:

The board of directors of the Transferor and the board of managers of the Transferee, have, for the Transferor, by resolutions of the board of directors dated 12 December 2011 and for the Transferee, by resolutions of the board of managers dated 12 December 2011, resolved to submit to the shareholders of the Transferor the following

Transfer plan (the "Transfer Plan"),

pursuant to the terms of which, the Transferor shall transfer, without dissolution, the branch of activities of the Transferor consisting in its branch of activities consisting of its administrative activities, including for the avoidance of doubt its (i) sales and purchasing and (ii) accounting activities and particularly all the assets and liabilities related to such activities (the "Branch of Activities"), as further set out in point a) below, to the Transferee, against a cash consideration of ten thousand Euro (EUR 10,000.00). The Branch of Activities constitutes a whole which, from a technical and organizational point of view, carries out an autonomous and independent activity and is able to operate on its own.

This Transfer Plan is based on the financial statements of the Transferor as at 30 November 2011.

The terms of this Transfer Plan shall be subject to the approval of the extraordinary meeting of the shareholders of the Transferor scheduled to be held on or about 18 January 2012, which shall occur at least one month after the filing and publication of this Transfer Plan, in accordance with article 9 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

On 18 January 2012 or at any earlier or later date decided by the shareholders' meeting of the Transferor (the "Closing Date") and further to the approval by the general meeting of the Transferor, the whole Branch of Activities, and in particular all the assets and liabilities related to the Branch of Activities, will be transferred ipso jure and without dissolution by the Transferor to the Transferee, in accordance with article 308bis-5 of the Law and of this Transfer Plan.

This Transfer Plan is subject to the rules applicable to the demergers as provided for in articles 285 to 308, except for article 303, of the Law.

The transfer of the Branch of Activities benefits from the exemption provided for by article 6 of the law dated 19 December 2008 concerning registration fees applicable to certain acts made by companies.

a) Transfer of the Branch of Activities. The Branch of Activities, consists mainly of:

- the assets, being all the assets and properties related to the Branch of Activities of the Transferor to the extent such assets and properties are owned by or are otherwise reflected in the books and records of the Transferor, together with any and all accounts receivable, causes of action, rights of set-off, proceeds, products and other claims and rights relating to or otherwise arising out of the foregoing (the "Assets");

- the liabilities, being all of the past, present or future liabilities and obligations of the Transferor related to the Branch of Activities whether or not accrued or fixed, absolute or contingent, determined or determinable, relating to, arising out of or otherwise incurred in connection with the Assets, including the Contracts (the "Liabilities");

- the existing contracts, being all contracts related to the Branch of Activities, excluding the Employment Contracts, concluded between the Transferor and third parties (including, for the avoidance of doubt, contracts with Clients such as service contracts, powers of attorney and other contracts) and any past, present or future rights and interests arising under or in connection with any agreement, arrangement, bond, commitment, franchise, guarantee, indemnity, indenture, instrument, lease, license or understanding, whether written or oral related to the Branch of Activities (the "Contracts");

- the clients, being all the persons or entities being in a (i) sales and purchasing and (ii) accounting relationship with the Transferor (the "Clients");

- the employment contracts, being all employment agreements concluded by the Transferor, concerning the Transferor's employees employed in the Branch of Activities of the Transferor (the "Employment Contracts");

- the services related to the Branch of Activities provided by the Transferor;

as well as all the rights and liabilities of the Transferor in relation to the Transferor's Branch of Activities (including the underlying business and client relationship, with assets and liabilities balanced).

The Branch of Activities comprises no immovable property.

b) Legal effect of the transfer of the Branch of Activities. On the Closing Date and subject to the approval of the transfer of the Branch of Activities, as described in this Transfer Plan, by the extraordinary general meeting of shareholders of the Transferor, the Branch of Activities, and in particular all the assets and liabilities related to the Branch of Activities, will be transferred ipso jure and without dissolution to the Transferee, in accordance with article 308bis-5 of the Law and of this Transfer Plan.

From the Closing Date and under the same above condition, all rights and obligations of the Branch of Activities towards third parties will be taken over by the Transferee and the Transferee will assume all the liabilities and payment obligations of the Branch of Activities as its own.

c) Consideration of the transfer of the Branch of Activities. The Branch of Activities shall be transferred to the Transferee in consideration for the payment by the latter to the Transferor of a cash consideration of ten thousand Euro (EUR 10,000.00).

d) Effective date of the transfer of the Branch of Activities from an accounting and tax point of view. From an accounting and tax perspective, the transfer of the Branch of Activities will be considered as effective as of 1 January 2012.

e) Particular advantages. Neither the shareholders of the Transferor nor the members of the Transferee shall be granted special rights and there are no holders of securities other than shares.

No particular advantages will be granted to the directors, respectively managers and to the independent auditors of any of the Companies in relation and as a consequence of the transfer of the Branch of Activities.

f) Employees involvement. The Companies both have employees.

The staff delegations of the Companies and the workers council of the Transferor have been duly informed of the Transfer Plan and the planned transfer, including on the consequences and the planned measures towards the employees.

g) Information regarding the transfer. In accordance with the Law, this Transfer Plan will be published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" at least one month prior to the date on which the transfer will become effective between the parties.

At the registered office of each of the Companies, the following documents shall be held available for inspection to the shareholders of the Transferor at least one month before the transfer becomes effective between the Companies:

- Transfer Plan;
- Annual accounts and management reports of the Companies of the last three financial years; and
- Interim accounts of the Companies as at 30 November 2011.

During such period, one or several shareholders of the Transferor holding at least 5% of the share capital of the Transferor have the right to request that a general meeting of shareholders of the Transferor be held to resolve upon the transfer of the Branch of Activities.

Declaration:

The undersigned notary declares to attest that the present Transfer Plan is in accordance with the Law and that it will be published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" in accordance with article 290 of the Law.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the Transfer Plan is worded in English, followed by a French translation. In case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

After having been read to the proxyholder of the above appearing parties, known from the notary by her name, forename, status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1) "GUARDIAN LUXGUARD I S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 8, rue Bommel, constituée suivant acte reçu par le notaire Albert STREMLER, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 29 février 1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 75, du 14 avril 1980, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 février 1997, publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 286, du 10 juin 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 17.385 (le "Cédant"),

ici représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, "assistant corporate counsel", demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 12 décembre 2011 (la "Procuracion 1"),

2) "Guardian Europe S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence

à Echternach, en date du 21 janvier 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 82, du 3 avril 1986, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 695, du 12 avril 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 23.829 (le "Cessionnaire", ensemble avec le Cédant ci-après les "Sociétés"),

ici représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 12 décembre 2011 (la "Procuratation 2").

La Procuratation 1 et la Procuratation 2, signées "ne varietur", demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le conseil d'administration du Cédant et le conseil de gérance du Cessionnaire, ont, pour le Cédant, par résolutions du conseil d'administration en date du 12 décembre 2011 et pour le Cessionnaire, par résolutions du conseil de gérance en date du 12 décembre 2011, décidé de soumettre aux actionnaires du Cédant le présent

Projet de cession (Le "Projet de Cession"),

au terme duquel, le Cédant transférera, sans dissolution, la branche d'activités du Cédant consistant en sa branche d'activités consistant en ses activités administratives, comprenant pour éviter tout doute, ses activités (i) d'achat et de vente et (ii) de comptabilité, ainsi que les passifs et les actifs qui s'y rattachent (la "Branche d'Activités"), telles que décrites sous le point a) ci-dessous, au Cessionnaire, contre le paiement d'une somme de dix mille euros (EUR 10.000,00). La Branche d'Activités constitue un ensemble qui, d'un point de vue technique et organisationnel, exerce une activité autonome et indépendante, et qui est susceptible de fonctionner par ses propres moyens.

Le présent Projet de Cession est basé sur le bilan du Cédant au 30 novembre 2011.

Les termes du présent Projet de Cession seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Cédant prévue d'être tenue autour du 18 janvier 2012, soit après l'écoulement d'un délai d'au moins un mois suivant le dépôt et la publication de ce Projet de Cession conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Le 18 janvier 2012, ou toute date antérieure ou ultérieure arrêtée par l'assemblée des actionnaires du Cédant ("Date de la Cession"), sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale du Cédant, l'ensemble de la Branche d'Activités, et en particulier tous les actifs et les passifs qui s'y rattachent, seront cédés de plein droit et sans dissolution, par le Cédant au Cessionnaire, conformément à l'article 308bis-5 de la Loi et du présent Projet de Cession.

Le présent Projet de Cession est soumis aux règles applicables à la scission telles que définies aux articles 285 à 308, hormis l'article 303, de la Loi.

La cession de la Branche d'Activités bénéficie de l'exemption prévue par l'article 6 de la loi du 19 décembre 2008 portant révision du régime applicable à certains actes de société en matière de droits d'enregistrement.

a) Cession de la Branche d'Activités. La Branche d'Activités comprend l'ensemble de ses activités (i) d'achat et de vente et (ii) de comptabilité du Cédant, consistant notamment en:

- les actifs, étant l'ensemble des actifs et des propriétés se rattachant à la Branche d'Activités du Cédant, dans la mesure où ces actifs et propriétés sont détenus par le Cédant, ou sont autrement reflétés dans ses livres comptables, ainsi que tous les avoirs en comptes, litiges, droits à compensation, revenus, produits ou encore tout autre droit ou réclamation qui s'y rapportent ou qui en proviennent (les "Actifs");

- les passifs, étant l'ensemble des passifs et obligations passés, présents ou futurs du Cédant se rapportant à la Branche d'Activités, qu'ils soient ou non accumulés ou fixes, inconditionnels ou éventuels, déterminés ou déterminables, qu'ils soient en rapport avec, issue de ou même générés par les Actifs, y compris les Contrats (les "Passifs");

- les contrats existants, étant l'ensemble des contrats se rapportant à la Branche d'Activités, à l'exclusion des contrats de travail, conclus entre le Cédant et des tiers (comprenant, pour éviter toute confusion, des contrats conclus avec des Clients tels que des contrats de service, mandats et autres contrats) ainsi que tous droits et intérêts passés, présents ou futurs issus de ou en rapport avec tout contrat, arrangement, obligation, engagement, franchise, garantie, indemnisation, convention, instrument, bail, licence ou accord, écrit ou oral, en rapport avec la Branche d'Activités (les "Contrats");

- les clients, étant l'ensemble des personnes et entités, engagées avec le Cédant dans une relation dans le cadre des activités (i) d'achat et de vente et (ii) de comptabilité (les "Clients");

- les contrats de travail, étant l'ensemble des contrats de travail conclus par le Cédant, concernant les employés du Cédant affectés à la Branche d'Activités du Cédant (les "Contrats de Travail");

- les services se rapportant à la Branche d'Activités fournis par le Cédant;

ainsi que tous les droits et obligations à la charge du Cédant se rapportant à la Branche d'Activités du Cédant (y compris l'activité et les relations clients s'y rapportant, avec les actifs et passifs mis en balance).

La Branche d'Activités ne comprend aucune propriété immobilière.

b) Effet de la cession de la Branche d'Activités d'un point de vue juridique. A la Date de la Cession, sous condition de l'approbation de la cession de la Branche d'Activités telle que décrite dans le présent Projet de Cession, par l'assemblée

générale extraordinaire des actionnaires du Cédant, la Branche d'Activités, et en particulier tous les actifs et les passifs qui s'y rattachent, seront transférés de plein droit et sans dissolution au Cessionnaire, conformément à l'article 308bis-5 de la Loi et du présent Projet de Cession.

A partir de cette même date et sous la même condition, tous droits et obligations de la Branche d'Activités vis-à-vis des tiers seront pris en charge par le Cessionnaire et le Cessionnaire assumera comme ses dettes propres toutes les dettes et obligations de paiement de la Branche d'Activités.

c) Rémunération de la cession de la Branche d'Activités. La Branche d'Activités sera cédée au Cessionnaire, contre le paiement par ce dernier au Cédant de la somme de dix mille euros (EUR 10.000,00).

d) Date de prise d'effet de la cession de la Branche d'Activités du point de vue comptable et fiscal. D'un point de vue comptable et fiscal, la cession de la Branche d'Activités sera considérée comme effective à partir du 1^{er} janvier 2012.

e) Avantages particuliers. Ni les actionnaires du Cédant, ni les associés du Cessionnaire ne bénéficient de droits spéciaux et il n'existe pas de porteur de titres autres que des actions ou parts.

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux administrateurs, respectivement aux gérants et aux réviseurs d'entreprises d'une des Sociétés en rapport avec et comme conséquence de la cession de la Branche d'Activités.

f) Investissement du personnel. Les Sociétés ont toutes les deux du personnel.

La délégation du personnel des Sociétés et le comité mixte du Cédant seront dûment informés du Plan de Cession et de la cession envisagée, en ce compris les conséquences et les mesures envisagées à l'encontre du personnel.

g) Informations concernant la cession. Conformément à la loi luxembourgeoise, ce Plan de Cession doit être publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C au moins un mois avant que la cession ne prenne effet entre les Sociétés.

Aux sièges sociaux de chacune des Sociétés, les documents suivants seront à la disposition des actionnaires du Cédant pour révision au moins un mois avant que la cession ne devienne effective entre les Sociétés:

- Plan de Cession;
- Comptes annuels et rapports de gestion des Sociétés des trois dernières années sociales;
- Etats comptables des Société arrêtés au 30 novembre 2011.

Pendant cette période, un ou plusieurs associés du Cédant disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit ont le droit de requérir la convocation d'une assemblée générale du Cédant appelée à se prononcer sur l'approbation de la cession de la Branche d'Activités.

Déclaration:

Le notaire instrumentaire déclare attester la légalité du présent Projet de Cession conformément à la Loi et qu'il sera publié au "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", conformément à l'article 290 de la Loi.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparantes, le Projet de Cession est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McElfresh, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56003. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2011173222/230.

(110201888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Hamburg Fonds, Fonds Commun de Placement.

Fonds commun de placement gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des Hamburg Fonds, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. Dezember 2011 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Das Datum zur Veröffentlichung im Mémorial wurde mit dem 21. Dezember 2011 reserviert.

Luxemburg, den 28. November 2011.

Für die Verwaltungsgesellschaft

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011171273/16.

(110198875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Guardian Luxguard II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 27.249.

Guardian Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 23.829.

—
PROJET DE CESSION

In the year two thousand and eleven,

On the thirteenth day of December,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

1) "GUARDIAN LUXGUARD II S.A.", a "société anonyme" under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, incorporated by deed of the undersigned notary on 5 January 1988, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 80, on 25 March 1988, amended for the last time by deed of the undersigned notary on 20 June 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 778, on 24 July 2003, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 27,249 (the "Transferor"),

here represented by Mrs. Malgorzata McELFRESH, assistant corporate counsel, residing in Strassen,

by virtue of a proxy given on 12 December 2011 (the "Proxy 1"),

2) "Guardian Europe S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Echternach, on 21 January 1986, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 82, on 3 April 1986, modified for the last time by deed of the undersigned notary on 28 December 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 695, on 12 April 2011, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 23,829 (the "Transferee", together with the Transferor hereinafter the "Companies"),

here represented by Mrs. Malgorzata McELFRESH, prenamed,

by virtue of a proxy given on 12 December 2011 (the "Proxy 2").

The Proxy 1 and the Proxy 2, signed "ne varietur", shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties, represented as stated hereabove, require the undersigned notary to act the following:

The board of directors of the Transferor and the board of managers of the Transferee, have, for the Transferor, by resolutions of the board of directors dated 12 December 2011 and for the Transferee, by resolutions of the board of managers dated 12 December 2011, resolved to submit to the shareholders of the Transferor the following

Transfer plan (the "Transfer Plan"),

pursuant to the terms of which, the Transferor shall transfer, without dissolution, the branch of activities of the Transferor consisting in its branch of activities consisting of its administrative activities, including for the avoidance of doubt its (i) sales and purchasing and (ii) accounting activities and particularly all the assets and liabilities related to such activities (the "Branch of Activities"), as further set out in point a) below, to the Transferee, against a cash consideration of ten thousand Euro (EUR 10,000.00). The Branch of Activities constitutes a whole which, from a technical and organizational point of view, carries out an autonomous and independent activity and is able to operate on its own.

This Transfer Plan is based on the financial statements of the Transferor as at 30 November 2011.

The terms of this Transfer Plan shall be subject to the approval of the extraordinary meeting of the shareholders of the Transferor scheduled to be held on or about 18 January 2012, which shall occur at least one month after the filing and publication of this Transfer Plan, in accordance with article 9 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

On 18 January 2012 or at any earlier or later date decided by the shareholders' meeting of the Transferor (the "Closing Date") and further to the approval by the general meeting of the Transferor, the whole Branch of Activities, and in

particular all the assets and liabilities related to the Branch of Activities, will be transferred ipso jure and without dissolution by the Transferor to the Transferee, in accordance with article 308bis-5 of the Law and of this Transfer Plan.

This Transfer Plan is subject to the rules applicable to the demergers as provided for in articles 285 to 308, except for article 303, of the Law.

The transfer of the Branch of Activities benefits from the exemption provided for by article 6 of the law dated 19 December 2008 concerning registration fees applicable to certain acts made by companies.

a) Transfer of the Branch of Activities. The Branch of Activities, consists mainly of:

- the assets, being all the assets and properties related to the Branch of Activities of the Transferor to the extent such assets and properties are owned by or are otherwise reflected in the books and records of the Transferor, together with any and all account receivable, causes of action, rights of set-off, proceeds, products and other claims and rights relating to or otherwise arising out of the foregoing (the "Assets");

- the liabilities, being all of the past, present or future liabilities and obligations of the Transferor related to the Branch of Activities whether or not accrued or fixed, absolute or contingent, determined or determinable, relating to, arising out of or otherwise incurred in connection with the Assets, including the Contracts (the "Liabilities");

- the existing contracts, being all contracts related to the Branch of Activities, excluding the Employment Contracts, concluded between the Transferor and third parties (including, for the avoidance of doubt, contracts with Clients such as service contracts, powers of attorney and other contracts) and any past, present or future rights and interests arising under or in connection with any agreement, arrangement, bond, commitment, franchise, guarantee, indemnity, indenture, instrument, lease, license or understanding, whether written or oral related to the Branch of Activities (the "Contracts");

- the clients, being all the persons or entities being in a (i) sales and purchasing and (ii) accounting relationship with the Transferor (the "Clients");

- the employment contracts, being all employment agreements concluded by the Transferor, concerning the Transferor's employees employed in the Branch of Activities of the Transferor (the "Employment Contracts");

- the services related to the Branch of Activities provided by the Transferor;

as well as all the rights and liabilities of the Transferor in relation to the Transferor's Branch of Activities (including the underlying business and client relationship, with assets and liabilities balanced).

The Branch of Activities comprises no immovable property.

b) Legal effect of the transfer of the Branch of Activities. On the Closing Date and subject to the approval of the transfer of the Branch of Activities, as described in this Transfer Plan, by the extraordinary general meeting of shareholders of the Transferor, the Branch of Activities, and in particular all the assets and liabilities related to the Branch of Activities, will be transferred ipso jure and without dissolution to the Transferee, in accordance with article 308bis-5 of the Law and of this Transfer Plan.

From the Closing Date and under the same above condition, all rights and obligations of the Branch of Activities towards third parties will be taken over by the Transferee and the Transferee will assume all the liabilities and payment obligations of the Branch of Activities as its own.

c) Consideration of the transfer of the Branch of Activities. The Branch of Activities shall be transferred to the Transferee in consideration for the payment by the latter to the Transferor of a cash consideration of ten thousand Euro (EUR 10,000.00).

d) Effective date of the transfer of the Branch of Activities from an accounting and tax point of view. From an accounting and tax perspective, the transfer of the Branch of Activities will be considered as effective as of 1 January 2012.

e) Particular advantages. Neither the shareholders of the Transferor nor the members of the Transferee shall be granted special rights and there are no holders of securities other than shares.

No particular advantages will be granted to the directors, respectively managers and to the independent auditors of any of the Companies in relation and as a consequence of the transfer of the Branch of Activities.

f) Employees involvement. The Companies both have employees.

The staff delegations of the Companies and the workers council of the Transferor have been duly informed of the Transfer Plan and the planned transfer, including on the consequences and the planned measures towards the employees.

g) Information regarding the transfer. In accordance with the Law, this Transfer Plan will be published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" at least one month prior to the date on which the transfer will become effective between the parties.

At the registered office of each of the Companies, the following documents shall be held available for inspection to the shareholders of the Transferor at least one month before the transfer becomes effective between the Companies:

- Transfer Plan;
- Annual accounts and management reports of the Companies of the last three financial years; and
- Interim accounts of the Companies as at 30 November 2011.

During such period, one or several shareholders of the Transferor holding at least 5% of the share capital of the Transferor have the right to request that a general meeting of shareholders of the Transferor be held to resolve upon the transfer of the Branch of Activities.

Declaration:

The undersigned notary declares to attest that the present Transfer Plan is in accordance with the Law and that it will be published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" in accordance with article 290 of the Law.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the Transfer Plan is worded in English, followed by a French translation. In case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

After having been read to the proxyholder of the above appearing parties, known from the notary by her name, forename, status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le treize décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) "GUARDIAN LUXGUARD II S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 janvier 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 80, du 25 mars 1988, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 2003, publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 778, du 24 juillet 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 27.249 (le "Cédant"),

ici représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, "assistant corporate counsel", demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 12 décembre 2011 (la "Procuracion 1"),

2) "Guardian Europe S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Echternach, en date du 21 janvier 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 82, du 3 avril 1986, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 695, du 12 avril 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 23.829 (le "Cessionnaire", ensemble avec le Cédant ci-après les "Sociétés"),

ici représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 12 décembre 2011 (la "Procuracion 2").

La Procuracion 1 et la Procuracion 2, signées "ne varietur", demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le conseil d'administration du Cédant et le conseil de gérance du Cessionnaire, ont, pour le Cédant, par résolutions du conseil d'administration en date du 12 décembre 2011 et pour le Cessionnaire, par résolutions du conseil de gérance en date du 12 décembre 2011, décidé de soumettre aux actionnaires du Cédant le présent

Projet de cession (Le "Projet de Cession"),

au terme duquel, le Cédant transférera, sans dissolution, la branche d'activités du Cédant consistant en sa branche d'activités consistant en ses activités administratives, comprenant pour éviter tout doute, ses activités (i) d'achat et de vente et (ii) de comptabilité, ainsi que les passifs et les actifs qui s'y rattachent (la "Branche d'Activités"), telles que décrites sous le point a) ci-dessous, au Cessionnaire, contre le paiement d'une somme de dix mille euros (EUR 10.000,00). La Branche d'Activités constitue un ensemble qui, d'un point de vue technique et organisationnel, exerce une activité autonome et indépendante, et qui est susceptible de fonctionner par ses propres moyens.

Le présent Projet de Cession est basé sur le bilan du Cédant au 30 novembre 2011.

Les termes du présent Projet de Cession seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Cédant prévue d'être tenue autour du 18 janvier 2012, soit après l'écoulement d'un délai d'au moins un mois suivant le dépôt et la publication de ce Projet de Cession conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Le 18 janvier 2012, ou toute date antérieure ou ultérieure arrêtée par l'assemblée des actionnaires du Cédant ("Date de la Cession"), sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale du Cédant, l'ensemble de la Branche d'Activités, et en particulier tous les actifs et les passifs qui s'y rattachent, seront cédés de plein droit et sans dissolution, par le Cédant au Cessionnaire, conformément à l'article 308bis-5 de la Loi et du présent Projet de Cession.

Le présent Projet de Cession est soumis aux règles applicables à la scission telles que définies aux articles 285 à 308, hormis l'article 303, de la Loi.

La cession de la Branche d'Activités bénéficie de l'exemption prévue par l'article 6 de la loi du 19 décembre 2008 portant révision du régime applicable à certains actes de société en matière de droits d'enregistrement.

a) Cession de la Branche d'Activités. La Branche d'Activités comprend l'ensemble de ses activités (i) d'achat et de vente et (ii) de comptabilité du Cédant, consistant notamment en:

- les actifs, étant l'ensemble des actifs et des propriétés se rattachant à la Branche d'Activités du Cédant, dans la mesure où ces actifs et propriétés sont détenus par le Cédant, ou sont autrement reflétés dans ses livres comptables, ainsi que tous les avoirs en comptes, litiges, droits à compensation, revenus, produits ou encore tout autre droit ou réclamation qui s'y rapportent ou qui en proviennent (les "Actifs");

- les passifs, étant l'ensemble des passifs et obligations passés, présents ou futurs du Cédant se rapportant à la Branche d'Activités, qu'ils soient ou non accumulés ou fixes, inconditionnels ou éventuels, déterminés ou déterminables, qu'ils soient en rapport avec, issue de ou même générés par les Actifs, y compris les Contrats (les "Passifs");

- les contrats existants, étant l'ensemble des contrats se rapportant à la Branche d'Activités, à l'exclusion des contrats de travail, conclus entre le Cédant et des tiers (comprenant, pour éviter toute confusion, des contrats conclus avec des Clients tels que des contrats de service, mandats et autres contrats) ainsi que tous droits et intérêts passés, présents ou futurs issus de ou en rapport avec tout contrat, arrangement, obligation, engagement, franchise, garantie, indemnisation, convention, instrument, bail, licence ou accord, écrit ou oral, en rapport avec la Branche d'Activités (les "Contrats");

- les clients, étant l'ensemble des personnes et entités, engagées avec le Cédant dans une relation dans le cadre des activités (i) d'achat et de vente et (ii) de comptabilité (les "Clients");

- les contrats de travail, étant l'ensemble des contrats de travail conclus par le Cédant, concernant les employés du Cédant affectés à la Branche d'Activités du Cédant (les "Contrats de Travail");

- les services se rapportant à la Branche d'Activités fournis par le Cédant;

ainsi que tous les droits et obligations à la charge du Cédant se rapportant à la Branche d'Activités du Cédant (y compris l'activité et les relations clients s'y rapportant, avec les actifs et passifs mis en balance).

La Branche d'Activités ne comprend aucune propriété immobilière.

b) Effet de la cession de la Branche d'Activités d'un point de vue juridique. A la Date de la Cession, sous condition de l'approbation de la cession de la Branche d'Activités telle que décrite dans le présent Projet de Cession, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Cédant, la Branche d'Activités, et en particulier tous les actifs et les passifs qui s'y rattachent, seront transférés de plein droit et sans dissolution au Cessionnaire, conformément à l'article 308bis-5 de la Loi et du présent Projet de Cession.

A partir de cette même date et sous la même condition, tous droits et obligations de la Branche d'Activités vis-à-vis des tiers seront pris en charge par le Cessionnaire et le Cessionnaire assumera comme ses dettes propres toutes les dettes et obligations de paiement de la Branche d'Activités.

c) Rémunération de la cession de la Branche d'Activités. La Branche d'Activités sera cédée au Cessionnaire, contre le paiement par ce dernier au Cédant de la somme de dix mille euros (EUR 10.000,00).

d) Date de prise d'effet de la cession de la Branche d'Activités du point de vue comptable et Fiscal. D'un point de vue comptable et fiscal, la cession de la Branche d'Activités sera considérée comme effective à partir du 1^{er} janvier 2012.

e) Avantages particuliers. Ni les actionnaires du Cédant, ni les associés du Cessionnaire ne bénéficient de droits spéciaux et il n'existe pas de porteur de titres autres que des actions ou parts.

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux administrateurs, respectivement aux gérants et aux réviseurs d'entreprises d'une des Sociétés en rapport avec et comme conséquence de la cession de la Branche d'Activités.

f) Investissement du personnel. Les Sociétés ont toutes les deux du personnel.

La délégation du personnel des Sociétés et le comité mixte du Cédant seront dûment informés du Plan de Cession et de la cession envisagée, en ce compris les conséquences et les mesures envisagées à rencontre du personnel.

g) Informations concernant la cession. Conformément à la loi luxembourgeoise, ce Plan de Cession doit être publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C au moins un mois avant que la cession ne prenne effet entre les Sociétés.

Aux sièges sociaux de chacune des Sociétés, les documents suivants seront à la disposition des actionnaires du Cédant pour révision au moins un mois avant que la cession ne devienne effective entre les Sociétés:

- Plan de Cession;
- Comptes annuels et rapports de gestion des Sociétés des trois dernières années sociales;
- Etats comptables des Sociétés arrêtés au 30 novembre 2011.

Pendant cette période, un ou plusieurs associés du Cédant disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit ont le droit de requérir la convocation d'une assemblée générale du Cédant appelée à se prononcer sur l'approbation de la cession de la Branche d'Activités.

Déclaration:

Le notaire instrumentaire déclare attester la légalité du présent Projet de Cession conformément à la Loi et qu'il sera publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, conformément à l'article 290 de la Loi.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparantes, le Projet de Cession est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McElfresh, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 56004. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2011173223/233.

(110201880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Maine Coon S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.750.

The shareholders and holders of bonds of the Company are hereby invited to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company ("EGM"), which meeting will take place at the offices of Me Francis KESSELER, notary, officiating in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg, on *December 29, 2011* at 15.00 hrs, to resolve upon the items of the following agenda:

Agenda:

1. Opening statements.
2. Approval of the annual accounts of the Company and allocation of the results of the Company for the financial period ending December 31, 2010.
3. Renewal of mandates of the members of the board of directors of the Company and appointments.
4. Approval of the Company's interim balance sheet as per November 30, 2011.
5. Approval of the partial conversion of bonds of the Company into share capital of the Company, resulting in an increase in the corporate capital of the Company.
6. Approval of the change of nationality of the Company and the migration of the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Modena, Italy.
7. Declaration regarding the amendment and full restatement of the Company's articles of association (the "Articles") in order to conform the Articles to Italian law requirements in respect of an Italian public company limited by shares.
8. Appointment of an attorney-in-fact in order to perform all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Italy.
9. Miscellaneous

All documents prepared in connection with the EGM, including the agenda; the notarial deed with respect to the increase in the corporate capital of the Company and the Company's change of nationality and migration from Luxembourg to Italy and other documents relevant or instrumental to the items on the agenda are made available, free of cost, for inspection by the Company's shareholders and bond holders at the registered offices of the Company at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

Instructions to shareholders and bond holders wishing to attend the EGM

Shareholders and bondholders who wish to attend the EGM in person, must notify the board of directors of the Company of their intention to participate in the EGM, ultimately on December 27, 2011. Shareholders and bond holders

who wish to be represented at the EGM, must register their shares and/or bonds with the Company by submission of their share and/or bond certificates and must notify the board of directors of their intention to participate in the EGM, by sending the aforementioned certificate(s) with voting instructions to the registered office address of the Company, at the attention of the Board of Directors of the Company, ultimately on December 27, 2011. Bond holders may attend the EGM, but do not have voting rights in the EGM.

Thus signed in Luxembourg,

Mr Daniel MARIANI / Mr Régis DONATI / Mr R. REGGIORI

The Board of Directors

Référence de publication: 2011169964/45.

Delilah Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.433.949,99.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.732.

In the year two thousand eleven, on the sixth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Samsonite Sub Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160185 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Elodie Duchêne, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 6 December 2011.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delilah Holdings S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.732 and incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1772 page 85027 on 14 September 2009 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended:

a. on 2 September 2009 pursuant to a deed of Maître Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2003 page 96113 on 14 October 2009;

b. on 10 September 2009 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2136 page 102495 on 30 October 2009;

c. on 22 June 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2090 page 100280 on 6 October 2010;

d. on 29 July 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2319 page 111289 on 28 October 2010; and

e. on 10 June 2011 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2168 page 104045 on 15 September 2011.

The share capital of the Company is currently set at twenty-one million four hundred thirtythree thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-eight cents (USD 21,433,949.98) represented by two billion one hundred forty-three million three hundred ninety four thousand nine hundred ninety-eight (2,143,394,998) shares (parts sociales) with a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Waiver of the prior convening notice;

b. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of United States Dollar one cent (USD 0.01) in order to raise it from its current amount of twenty-one million four hundred thirty-three thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-eight cents (USD 21,433,949.98) to twenty-one million four hundred thirty-three thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-nine cents (USD 21,433,949.99) by creating and issuing

one (1) new share (part sociale) of United States Dollar one cent (USD 0.01), together with a total share premium of an amount of one hundred one million seventy-one thousand five hundred thirty-seven United States Dollars twenty-six Cents (USD 101,071,537.26) (the “New Share”);

c. Subscription to and full payment by the Sole Shareholder of the New Share together with a share premium, by a contribution in kind consisting of a receivable that the Sole Shareholder owns against the Company, as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 6 December 2011;

d. Subsequent modification of the paragraph 1 of article 6.1 of the articles of association of the Company (“Subscribed and paid-up share capital”); and

e. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, holding the totality of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to waive the prior convening notice, considering itself as duly convened and declaring having full knowledge of the purpose of the present agenda, which has been communicated to it.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of United States Dollar one cent (USD 0.01) in order to raise it from its current amount of twenty-one million four hundred thirty-three thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-eight cents (USD 21,433,949.98) to twenty-one million four hundred thirty-three thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-nine cents (USD 21,433,949.99) by creating and issuing one (1) New Share, together with a total share premium of an amount of one hundred one million seventy-one thousand five hundred thirtyseven United States Dollars twenty-six Cents (USD 101,071,537.26).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share, together with a share premium, by a contribution in kind consisting of a receivable it owns against the Company (the “Contribution”), as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 6 December 2011 (the “Company’s Report”).

The Company’s Report valued the Contribution at one hundred one million seventy-one thousand five hundred thirty-seven United States Dollars twenty-seven Cents (USD 101,071,537.27).

Declaration

The amount of one hundred one million seventy-one thousand five hundred thirty-seven United States Dollars twenty-seven Cents (USD 101,071,537.27) is allocated as follows:

- An amount of United States Dollar one cent (USD 0.01) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- An amount of one hundred one million seventy-one thousand five hundred thirty-seven United States Dollars twenty-six Cents (USD 101,071,537.26) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

This Company’s Report, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company (“Subscribed and paid up share capital”), so that it shall henceforth read as follows:

“The Company’s share capital is fixed at twenty-one million four hundred thirty-three thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-nine cents (USD 21,433,949.99) represented by two billion one hundred forty-three million three hundred ninety four thousand nine hundred ninety-nine (2,143,394,999) shares (“parts sociales”) (hereafter, the “Shares”), with a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid-up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Samsonite Sub Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160185, (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Melle Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 6 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Delilah Holdings S.à r.l.», régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.732 et constituée suivant acte du notaire Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1772, page 85027, le 14 septembre 2009 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés:

a. le 2 septembre 2009 suivant acte de Maître Holtz, notaire de résidence à Wiltz, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2003, page 96113, le 14 octobre 2009,

b. le 10 septembre 2009 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2136, page 102495, le 30 octobre 2009,

c. le 22 juin 2010 suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2090, page 100280, le 6 octobre 2010,

d. le 29 juillet 2010 suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2319, page 111289, le 28 octobre 2010; et

e. le 10 juin 2011 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2168, page 104045, le 15 septembre 2011.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt et un millions quatre cent trente-trois mille neuf cent quarante neuf dollars américains quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 21.433.949,98) représenté par deux milliards cent quarante-trois millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (2.143.394.998) parts sociales d'une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, et a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Renonciation à la convocation préalable;

b) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un centime de Dollar Américain (USD 0,01) de manière à le porter de son montant actuel de vingt et un millions quatre cent trente-trois mille neuf cent quarante neuf Dollars Américains quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 21.433.949,98) à vingt et un millions quatre cent trente-trois mille neuf cent quarante neuf Dollars Américains quatre-vingt-dix-neuf centimes (USD 21.433.949,99) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01), avec une prime d'émission de cent et un millions soixante-et-onze mille cinq cent trente-sept Dollars Américains vingt-six centimes (USD 101.071.537,26) (les «Nouvelle Part Sociale»);

c) Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient contre la Société, tel que décrit dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 6 décembre 2011;

d) Modification subséquente du paragraphe 1^{er} de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»); et

e) Divers.

L'Associé Unique, détenteur de la totalité du capital social de la Société, représenté tel que décrit ci-avant, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

150325

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de renoncer à la convocation préalable, se considérant dûment convoqué et déclarant avoir entière connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un centime de Dollar Américain (USD 0,01) de manière à le porter de son montant actuel de vingt et un millions quatre cent trente-trois mille neuf cent quarante neuf dollars américains quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 21.433.949,98) à vingt et un millions quatre cent trente-trois mille neuf cent quarante neuf dollars américains quatre-vingt-dix-neuf centimes (USD 21.433.949,99) par la création et l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale, avec une prime d'émission de cent et un millions soixante-et-onze mille cinq cent trente-sept Dollars Américains vingt-six centimes (USD 101.071.537,26).

Souscription – Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de la libérer entièrement, avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient contre la Société (l'«Apport»), tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 6 décembre 2011 (le «Rapport de la Société»).

Le Rapport de la Société évalue l'Apport à cent et un millions soixante-et-onze mille cinq cent trente-sept Dollars Américains vingt-sept centimes (USD 101.071.537,27).

Déclaration

Le montant de cent et un millions soixante-et-onze mille cinq cent trente-sept Dollars Américains vingt-sept centimes (USD 101.071.537,27) est alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant de un centime de Dollar Américain (USD 0,01) est alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de cent et un millions soixante-et-onze mille cinq cent trente-sept Dollars Américains vingt-six centimes (USD 101.071.537,26) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Ledit Rapport de la Société, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 6.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt et un millions quatre cent trente-trois mille neuf cent quarante neuf dollars américains quatre-vingt-dix-neuf centimes (USD 21.433.949,99) représenté par deux milliards cent quarante-trois millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.143.394.999) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 6.500.-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire

Signé: E. DUCHENE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54955. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170663/206.

(110198178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

NPF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.086.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011156679/12.

(110182297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Rütgers HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 938.225,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.873.

Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Rütgers Holdco S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011156772/14.

(110182373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

SCEM Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.883.

In the year two thousand eleven, on the eleventh of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "SCEM RE-INSURANCE" a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2220 Luxembourg, 534 rue de Neudorf,

incorporated by a deed of Me Jean-Paul HENCKS, then notary residing in Luxembourg, on January 4th 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 143 of May 25th 1989,

amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on January 22nd 2009, published in the Mémorial C number 451 of March 3rd 2009, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B number 29883,

The meeting was opened at 11.15 a.m. and was presided by Ms. Clare HARGREAVES, Manager, residing professionally 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs. Lena LAUER, Account Manager, residing professionally 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mrs. Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the corporate capital of the company by an amount of two million two hundred twenty thousand euros (2,220,000 EUR) in order to raise it from its present amount of two million seven hundred eighty thousand two hundred eighty-nine Euro thirty-five cents (2,780,289.35.- EUR) to five million two hundred eighty-nine Euro thirty-five cents (5,000,289.35.- EUR) without issuing new shares.

2) Payment of the amount of two million two hundred twenty thousand euros (2,220,000.- EUR) in cash by the sole shareholder.

3) Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate share capital of the company by an amount of two million two hundred twenty thousand euros (2,220,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of two million seven hundred eighty thousand two hundred eighty-nine Euro thirty-five cents (2,780,289.35 - EUR) to five million two hundred eighty-nine Euro thirty-five cents (5,000,289.35 - EUR) without issuing new shares.

The new corporate capital was paid-up in cash by a total amount of two million two hundred twenty thousand euros (2,220,000 EUR) by the sole shareholder.

The amount of two million two hundred twenty thousand Euro (2,220,000.- EUR) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary who confirms it.

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution the general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at five million two hundred eighty-nine Euro thirty-five cents (5,000,289.35.- EUR) divided into seven hundred and fifty (750) shares without nominal value. "

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.30 a.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.850.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mil onze, le onze novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " SCEM REINSURANCE" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 4 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 143 du 25 mai 1989,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le soussigné en date du 22 janvier 2009, publié au Mémorial C, numéro 451 du 3 mars 2009,

inscrite au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 29883.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Melle Clare HARGREAVES, Manager, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Mme Lena LAUER, Account Manager, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital de la société d'un montant de deux millions deux cent vingt mille euros (2.220.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent quatre-vingts mille deux cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (2.780.289,35 EUR) à cinq millions deux cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (5.000.289,35 EUR) sans création de nouvelles actions.

2. Paiement d'un montant de deux millions deux cent vingt mille euros (2.220.000 EUR) en espèces par l'actionnaire unique.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La présidente constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux millions deux cent vingt mille euros (2.220.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent quatre-vingts mille deux cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (2.780.289,35 EUR) à cinq millions deux cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (5.000.289,35 EUR) sans création de nouvelles actions.

Le nouveau capital a été libéré par un apport en espèces d'un montant de deux millions deux cent vingt mille euros (2.220.000 EUR) par l'actionnaire unique.

La somme de deux millions deux cent vingt mille euros (2.220.000 EUR) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cinq millions deux cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (5.000.289,35 EUR) représenté par sept cent cinquante (750) actions sans valeur nominale. "

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.850.- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparantes à Luxembourg, toutes connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. HARGREAVES, L. LAUER, V. COQUILLE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50295. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157826/136.

(110183467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Ecolab Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 332.577.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.319.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011157238/13.

(110182521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156831/10.

(110182946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Tolub Chamszadeh Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 9, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 65.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOLUB CHAMSZADEH SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011156871/12.

(110182533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Tolub Chamszadeh Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 9, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 65.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOLUB CHAMSZADEH SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011156872/12.

(110182534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Zeus Recovery Fund SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.679.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 14 novembre 2011 à 11h30 ("l'Assemblée")

L'Assemblée décide d'accepter la démission de M. Markus Otto Krummen, né à Thuine, en Allemagne, le 26 avril 1975 et ayant son adresse professionnelle à Quellenstraße 51-55, Vienne, Autriche, en tant qu'administrateur de catégorie 3 de la Société, en date du 31 octobre 2011.

Les membres du Conseil d'Administration sont dorénavant les suivants:

- Administrateurs de catégorie A: Hinnerk Koch, Laurent Bélik et Alain Koch
- Administrateurs de catégorie B: Ronald Halmenschlager
- Administrateur de catégorie C: Ulrich Ahrens et Armstrong Okobia

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011157902/20.

(110183745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Atelier Dentaire Born & Arnoldy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Merttert, 15, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.878.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156958/9.

(110182642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Go Fish Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.743.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 novembre 2011 que:

- Les mandats des administrateurs étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée d'un an:

* Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

* Laurent MULLER, économiste, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

* Frédéric MULLER, Expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011157138/24.

(110182269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

ABF European Holdings & Co SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.924.

Merci de bien vouloir modifier l'adresse du gérant Paul Egerton-Vernon comme suit:
Greenview Farm, La Rue du Clos Fallu, GB – JE36AA St Martin
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17.11.2011.
Référence de publication: 2011156960/11.
(110182625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Cavalou Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 116.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2011.
Référence de publication: 2011157007/10.
(110182684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Cefima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 66.621.

Les administrateurs:

- Monsieur Norbert SCHMITZ
- la société S.G.A. SERVICES S.A.
ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric HERREMANS,
ont remis leur démission en date du 12 mai 2011.

CEFIMA S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011157009/14.
(110182636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Comodoro Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.387.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157013/10.
(110182329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Timberland Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.868.294,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 149.996.

Extrait rectificatif du dépôt L110180267.05 du 14/11/2011

En date du 16 septembre 2011, l'associé unique de la société: The Timberland Company, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, Etats-Unis d'Amérique, a cédé la totalité de ses 69.868.294 parts sociales qu'il détient dans Timberland Holding Luxembourg S.à r.l. à la société TBL Licensing LLC, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company 2711 Centerville

Road Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Delaware, "Division of Corporations", sous le numéro 5031248.

En conséquence l'associé unique est TBL Licensing LLC, précité, avec 69.868.294 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tulay Sonmez

Le Mandataire

Référence de publication: 2011158708/20.

(110181587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Expace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.318.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157086/10.

(110182180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Golden Entertainment Productions Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 83.738.

Le domicile de la société anonyme GOLDEN ENTERTAINMENT PRODUCTIONS HOLDING S.A., 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 83.738, est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2011157139/11.

(110182470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Groupe Medi Contract S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011157142/10.

(110182656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Monitor-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.857.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2011

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 13 juillet 2011 que:

- Le mandat de Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour siège social 63, Rue de Merl à L-2146 Luxembourg, comme commissaire de la société, a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2012.

- Les mandats de:

* Monsieur Georges BOURSCHEID, domicilié 21, Rue des Noyers, L-7303 Steinsel

* Monsieur Marc LEMMER, domicilié 60, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg

* Monsieur Claude WEHENKEL, domicilié 19, Rue du Village, L-6585 Steinheim

* Monsieur Diego DE BIASO, domicilié 18, Rue Letellier, L-1932 Luxembourg

* Monsieur Daniel WAGNER, domicilié 15, Rue du Parc, L-8083 Bertrange

comme administrateurs de la société ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2012.

- Le mandat de:

* Monsieur Marc LEMMER, domicilié 60, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg
comme administrateur-délégué de la société a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2012.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011158365/23.

(110183845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Harbour HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.938.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Harbour Holdco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011157143/11.

(110182210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Heart (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.514.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157144/10.

(110182152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Biosfar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.858.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 novembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- M. Xavier SOULARD, administrateur, né le 14 août 1980 à Châteauroux (France), domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

- M. Philippe TOUSAIN, administrateur, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes COMCOLUX S.à r.l. , avec siège social sis au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58.545.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer trois administrateurs, à savoir:

- M. Hendrik H.J. KEMMERLING, administrateur, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

- M. Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

- M. Antonio MANDRA, administrateur, né le 3 mars 1963 à Lugano (Suisse), domicilié professionnellement au Via Lavizzari 4, CH-6900 Lugano (Suisse).

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Référence de publication: 2011158131/29.

(110183868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Harmony Multi-Manager Funds SIF-SICAV, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.046.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157148/11.

(110182453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

HC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.462.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Saphia Boudjani.

Référence de publication: 2011157149/10.

(110182647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Ramb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.816.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 à 15.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Joseph WINANDY, Noël DIDIER domicilié 1 rue Joseph Hackin L-1746, et de la société COSAFIN S.A, 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg représentée par Jacques Bordet domicilié 1 rue Joseph Hackin L-1746.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer Monsieur Olivier DUHR, né le et 06.01.1974 à Malmédy (Belgique), 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Francesco ZACCHINO.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.
- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 novembre 2011.

Pour copie conforme

O. DUHR / N. DIDIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011158468/23.

(110184449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

La Table de Léon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 17, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.156.

EXTRAIT

1° Il résulte d'une cession du 11 novembre 2011 que Monsieur Laurent Trenti, gérant de sociétés, né à Metz, (France), le 8 octobre 1963, demeurant à F-57570 Fixem Rte de Rodemack., a cédé 75 parts sociales de la société à Madame Odile

Gallo, gérante de sociétés, née à Montcy Notre Dame, (France), le 20 septembre 1963, demeurant à F-57570 Fixem Rte de Rodemack.

Bettembourg, le 11 novembre 2011.

Pour la Gérance

Signature

Référence de publication: 2011157191/15.

(110182540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

DuPont Contern (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 127.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011157227/11.

(110182824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

SECMI, Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 450.800,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 163.872.

EXTRAIT

Suite à un contrat de cession signé en date du 17 octobre 2011 avec Monsieur Pierre Sauvestre, Monsieur Marc Michaud devient propriétaire de 63 parts sociales et Monsieur Pierre Sauvestre n'est donc plus associé de la société.

Suite à un contrat de cession signé en date du 17 octobre 2011 avec Monsieur Robert Gozal, Monsieur Marc Michaud devient propriétaire de 50 parts sociales et Monsieur Robert Gozal n'est donc plus associé de la société.

Suite à un contrat de cession signé en date du 17 octobre 2011 avec la société SECMI SAONE RHONE SAS, Monsieur Marc Michaud devient propriétaire de 37 parts sociales et la société SECMI SAONE RHONE SAS n'est donc plus associée de la société.

Suite à la constitution de la société LA FINANCIERE DE LA BALAGNE en date du 26 octobre 2011 par apport de parts sociales de la société SECMI par Monsieur Robert Gozal, LA FINANCIERE DE LA BALAGNE devient donc propriétaire de 100 parts sociales de la société.

Suite à un contrat de cession signé en date du 31 octobre 2011 avec la société LA FINANCIERE DE LA BALAGNE, Monsieur Marc Michaud devient propriétaire de 100 parts sociales.

A l'issue de l'ensemble de ces cessions, l'actionariat de la société se compose comme suit à la date du 31 octobre 2011:

- Monsieur Marc MICHAUD: 4.404 parts sociales
- Madame Denise MICHAUD: 104 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011158504/28.

(110183884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

DuPont Hesperange (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 5, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 131.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DuPont Hesperange (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011157228/11.

(110182819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2984 Contern,

R.C.S. Luxembourg B 106.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011157229/11.

(110182828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

DuPont International (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Contern,

R.C.S. Luxembourg B 78.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DuPont International (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011157230/11.

(110182822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Belair Lotissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 35.014.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 novembre 2011

Les actionnaires décident de renouveler les mandats des administrateurs:

Brigitte Laschet, employée privée, demeurant professionnellement 1 rue Petemelchen, L-2370 Howald, administrateur;

Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 1 rue Peternelchen, L-2370 Howald, administrateur-délégué;

Arnaud Gamarra, employé privé, demeurant professionnellement 1 rue Petemelchen, L-2370 Howald, administrateur.
pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

Il est également décidé de renouveler le mandat de ? administrateur-délégué, à savoir Monsieur Eric Lux, pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

Les actionnaires décident de renouveler le mandat du commissaire:

PKP Abax audit, 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg (R.C.S. B 142 867)

pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011158126/21.

(110184270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.
